



Gardien d'immeuble et logement

Par **alicebaby**, le **06/03/2008** à **10:13**

mon ami a été embauché comme gardien d'immeuble il y a 1 an. on nous a dit que nous devons déménager pour obtenir l'emploi et que le loyer serai a payer soit 590 euro par mois avec les charges nous ne pouvons pas changer de logement hors de la résidence. ils nous avaient dit que le loyer serai pris en charge au bout d'un an mais voilà aujourd'hui rien à changer. pouvez vous me dire ses droits s'il est obligé de payer la totalité du loyer sachant qu'il n'a pas un salaire conséquent 1060 euros net merci